CONCERTATION SOCIALE

Secteur privé – *Front commun syndical – Journée d'action – Mardi 14 octobre 2025*

Nous sommes informés que le front commun syndical mènera une journée d'action le mardi 14 octobre 2025 contre les mesures socio-économiques prises par le gouvernement fédéral.

Nous venons de recevoir l'information selon laquelle le front commun syndical organise, le mardi 14 octobre 2025, une journée d'action contre les mesures socio-économiques prises par le gouvernement fédéral (cf. courriel en annexe).

Cette action pourra engendre, dans certaines entreprises, des absences dans le chef des travailleuses et travailleurs qui participeront à l'action. Le 14 octobre 2025 sera donc considéré comme un jour de grève et sera payé pour les travailleurs qui sont absents en raison de leur participation à cette action et qui subissent ainsi une perte de salaire. Seront également couverts les travailleuses et travailleurs qui commencent à travailler en pauses le 13 octobre au soir et/ou dont le travail en pauses se termine dans la nuit du 14 au 15 octobre 2025.

Vos correspondants

Hélène GOOSSENS
helene.goossens@santhea.be
02/210.42.95

Marc XHROUET
marc.xhrouet@santhea.be
02/210.42.83

Editeur Responsable : Y. Smeets, Directeur général

ANNEXE

CB/CZ 023/25

Bruxelles, le 4 septembre 2025

Monsieur Michaël DE GOLS
Directeur UNISOC
27 avenue des Arts, bte 13
1040 BRUXELLES

Concerne : Journée d'action en front commun syndical ce 14 octobre 2025

Cher Monsieur,

La front commun syndical organise ce 14 octobre 2025 une journée d'action contre les mesures socio-économiques prises par le gouvernement fédéral.

Cette action pourra engendrer, dans certaines entreprises, des absences dans le chef des travailleuses et travailleurs qui participeront à l'action. Le 14 octobre sera donc considéré comme un jour de grève et sera payé pour les travailleurs qui sont absents en raison de leur participation à cette action et qui subissent ainsi une perte de salaire. Seront également couverts les travailleuses et travailleurs qui commencent à travailler en pauses le 13 octobre au soir et/ou dont le travail en pauses se termine dans la nuit du 14 au 15 octobre 2025.

Nos centrales professionnelles prendront les dispositions nécessaires vis-à-vis des employeurs dans les différents secteurs et entreprises.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Thierry BODSON,
Président FGTB

Gert TRUYENS
Président CGSLB

Ann VERMORGEN,
Présidente CSC

Fédération Générale du Travail de Belgique
Rue Haute 42 | 1000 Bruxelles | info@fgtb.be | www.fgtb.be | (T) 02/506 82 11 | (F) 02/550 14 00 | Nagelmackers BE87 8777 9502 0194 – BIC BNAGBEBB